

AMNESTY INTERNATIONAL  
BULLETIN D'INFORMATIONS 179

BRÉSIL

Amnesty International demande que les médecins légistes soient indépendants de la police  
Index AI : AMR 19/30/96

Embargo : vendredi 11 octobre 1996 à 13h00 GMT

Sao Paulo -- Dans le cadre de sa campagne mondiale pour inciter les professionnels de la santé à défendre de manière plus active les droits de l'homme, Amnesty International publie aujourd'hui un document sur l'attitude du corps médical brésilien, qui ne fait pas toujours preuve de fermeté lorsqu'il s'agit de recueillir des informations sur les actes de torture, les décès en garde à vue et les exécutions illégales imputables à des policiers.

« Les éléments de preuve d'ordre médical sont essentiels à l'établissement de la vérité dans les affaires de violations des droits de l'homme, que les autorités policières brésiliennes cherchent trop souvent à étouffer, a déclaré l'Organisation. Les normes internationales relatives aux droits de l'homme exigent l'impartialité, qui repose sur l'indépendance des enquêteurs. Une séparation claire entre la police et le corps brésilien des médecins légistes renforcerait la crédibilité de ce dernier. »

Dans son rapport, Amnesty International étudie les mesures prises récemment par les conseils brésiliens de l'Ordre des médecins pour sanctionner le personnel médical qui, sous le régime militaire des années 70, a participé à des violations des droits de l'homme ou rempli de faux certificats médicaux ayant trait à ces violations. L'Organisation évoque également dans son rapport les obstacles institutionnels qui empêchent à l'heure actuelle le personnel médical de contribuer davantage à la dénonciation des atteintes aux droits fondamentaux. Les services de médecine légale sont subordonnés à l'administration policière des États et, dans les cas de torture, les victimes doivent demander à la police l'autorisation de se faire examiner par un médecin.

Amnesty International se félicite de l'adoption récente par les autorités fédérales d'une loi qui prévoit, afin de dissuader les auteurs d'actes de torture, un examen médical systématique des détenus. La nouvelle loi dispose également que les autorités et les institutions médicales brésiliennes doivent veiller à ce que ces examens médicaux soient pratiqués dans tous les États du pays. L'Organisation demande que les services de médecine légale deviennent indépendants de la police. Les récentes controverses en matière de médecine légale soulignent cette nécessité :

– des tentatives ont été menées pour semer le doute sur la responsabilité de la police militaire dans le massacre de 19 paysans sans terre à Eldorado dos Carajás, dans l'État de Pará, en avril 1996, malgré les éléments de preuve apportés par les autopsies complètes effectuées au moment des événements ;

– on a découvert que les 21 personnes tuées en septembre 1995 dans le bidonville de Vigário Geral, à Rio de Janeiro, avaient été enterrées sans qu'on ait extrait la totalité des balles qui criblaient leurs corps afin de vérifier si elles provenaient ou non d'armes utilisées par la police militaire ;

– aucune analyse balistique n'a été effectuée sur les balles retrouvées dans les corps des 111 prisonniers tués de manière extrajudiciaire par la police militaire à la suite des émeutes qui avaient éclaté en octobre 1992 à la Casa de Detenção de São Paulo.

Toutes ces controverses soulignent, aux yeux de l'Organisation, à quel point il est urgent d'améliorer les procédures en vigueur et de veiller à ce que les services de médecine légale deviennent totalement indépendants des forces de sécurité au Brésil.

Le document intitulé Brésil. L'attitude des professionnels de la santé face aux violations des droits de l'homme sera rendu public vendredi 11 octobre à 10 h 30, heure locale, à l'auditorium de la section

---

La version originale a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 8PJ, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi. La version française a été traduite et diffusée par les Éditions francophones d'Amnesty International - ÉF711 -

**AMNESTY INTERNATIONAL**  
BULLETIN D'INFORMATIONS 179

de São Paulo du Barrageau brésilien, Praça da Sé 385, São Paulo.

Le document sera présenté par :

- Mariano Castex, médecin légiste et psychiatre, membre de l'Académie argentine des sciences ;
- Duarte Nuno Viegira, directeur de l'Institut de médecine légale de l'Université de Coimbra au Portugal ;
- Alison Sutton, chercheur sur le Brésil au Secrétariat international d'Amnesty international.

Pour plus d'information, veuillez consulter :

Amnesty International Porto Alegre : 55 51 217 3220

Amnesty International São Paulo : 55 11 542 9819

Amnesty International Londres, service de presse : 44 171 413 5808

---

La version originale a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 8DJ, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi. La version française a été traduite et diffusée par les Éditions francophones d'Amnesty International - ÉFRI -

AMNESTY INTERNATIONAL  
BULLETIN D'INFORMATIONS 179

---

La version originale a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 8PJ, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi. La version française a été traduite et diffusée par les Éditions francophones d'Amnesty International - ÉFRI -